



Initiative populaire fédérale «Stop à l’îlot de cherté – pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables)»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 12 décembre 2017 à l’appui de l’initiative populaire fédérale «Stop à l’îlot de cherté – pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables)»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d’un projet rédigé, l’initiative populaire fédérale «Stop à l’îlot de cherté – pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables)» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l’art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 108 441 signatures déposées, 107 889 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d’initiative: Association «Stop à l’îlot de cherté – pour des prix équitables», Amthausgasse 18, 3011 Berne.

17 janvier 2018

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ RS 161.1

² FF 2016 6873

Initiative populaire fédérale
«Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables)»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	23 921	139
Berne	12 602	53
Lucerne	3 287	12
Uri	135	0
Schwyz	928	4
Obwald	220	0
Nidwald	353	3
Glaris	143	1
Zoug	939	0
Fribourg	4 497	44
Soleure	2 997	40
Bâle-Ville	3 484	7
Bâle-Campagne	3 236	19
Schaffhouse	640	4
Appenzell Rhodes-Ext.	371	20
Appenzell Rhodes-Int.	101	2
Saint-Gall	3 019	7
Grisons	1 731	20
Argovie	4 879	13
Thurgovie	1 880	4
Tessin	1 348	19
Vaud	25 411	85
Valais	3 577	16
Neuchâtel	2 488	19
Genève	5 088	2
Jura	614	19
Suisse	107 889	552